

PLR.Les Libéraux-Radicaux, case postale, 3001 Berne

Département fédéral de l'intérieur
Inselgasse 1
CH-3003 Berne

Berne, le 4 juillet 2024/MD/13 rente

Envoi par mail à Sekretariat.ABEL@bsv.admin.ch

Mise en œuvre et financement de l'initiative pour une 13e rente AVS ; modification de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) et de la loi fédérale sur les prestations complémentaires (LPC)

Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de votre invitation à participer à la consultation sur le projet susmentionné. C'est avec plaisir que nous vous faisons part de notre position.

Le PLR.Les Libéraux-Radicaux s'oppose à ce projet. Pour le PLR, il est clair qu'une 13e rente AVS doit être versée à partir de 2026. Le PLR s'oppose toutefois à un projet de financement séparé et unilatéral qui se fera sur le dos de la classe moyenne et des PME.

Pas de charge supplémentaire pour la classe moyenne et les PME qui travaillent

Le Conseil fédéral propose deux variantes de financement de la 13e rente AVS. La première variante se limite à l'augmentation des cotisations salariales, la seconde prévoit un mélange d'augmentations des cotisations salariales et de la TVA.

Dans le cas de l'augmentation des cotisations salariales, seule la population active serait mise à contribution. La classe moyenne, qui travaille, serait la plus touchée, en particulier les jeunes familles dont le pouvoir d'achat en pâtirait. Pour le PLR, cela n'est pas acceptable. Le travail et la performance doivent être récompensés - surtout en période de pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Les PME, qui constituent l'épine dorsale de l'économie suisse et qui, selon nous, ne doivent pas être affaiblies, seraient également fortement touchées.

La première priorité est de faire des économies

Pour le PLR, il est clair qu'avant de discuter de hausses d'impôts et de taxes, la priorité est de faire des économies. La 13e rente AVS accentue certes le problème de financement de l'AVS, mais les gigantesques lacunes de financement du 1er pilier dues à l'augmentation de l'espérance de vie sont connues depuis longtemps. Au lieu d'adopter une tactique du salami en décidant sans cesse de nouveaux impôts et taxes qui pèsent surtout sur la classe moyenne et les PME, il faut une réforme structurelle de l'AVS.

Une réforme durable plutôt qu'une tactique du salami

Le Parlement est conscient de la situation difficile de l'AVS et a donc déjà donné un mandat de réforme correspondant ([motion CSSS-N 21.2462](#)). C'est probablement aussi pour cette raison que la Commission sociale du Conseil national, sur proposition du PLR, recommande à la conseillère fédérale compétente, par le biais d'une lettre de commission, de renoncer à un projet de financement séparé et unilatéral et de ne fixer le financement de la 13e rente AVS que dans le cadre de la prochaine grande réforme de l'AVS (cf. [communiqué de presse CSSS-N du 3 mai 2024](#)).

Le PLR demande à la conseillère fédérale en charge du dossier d'accorder la priorité à la garantie durable de l'AVS et de présenter rapidement la réforme demandée par le Parlement.

Pas de charge supplémentaire pour le budget fédéral

Du point de vue du PLR, la réforme qui est maintenant présentée pour mettre en œuvre l'initiative populaire pour une 13e rente AVS doit se limiter à ne pas grever davantage les finances fédérales qui sont rappelons le déjà en difficulté. La loi doit être adaptée de manière à ce que le financement de la 13e AVS n'entraîne pas de dépenses supplémentaires à la charge du budget fédéral. La part fédérale doit être réduite en conséquence. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la réforme annoncée de l'AVS, les ressources nécessaires doivent être couvertes par le fonds de l'AVS.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux

Président

Secrétaire général

Thierry Burkart
Conseiller aux États

Jonas Projer